



## 15ème législature

|  |  |   |
|--|--|---|
| <b>Question N° :</b><br><b>32099</b>   | <b>De Mme Agnès Firmin Le Bodo ( Agir ensemble - Seine-Maritime )</b>      | <b>Question écrite</b>  |
| <b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale, jeunesse et sports   |  | <b>Ministère attributaire</b> > Sports                                |
| <b>Rubrique</b> >sports  | <b>Tête d'analyse</b> >Sportifs de haut niveau étudiants en kinésithérapie | <b>Analyse</b> > Sportifs de haut niveau étudiants en kinésithérapie. |
| Question publiée au JO le : <b>08/09/2020</b><br>Réponse publiée au JO le : <b>15/06/2021</b> page : <b>4954</b><br>Date de changement d'attribution : <b>15/12/2020</b><br>Date de renouvellement : <b>01/06/2021</b> |  |   |

### Texte de la question

Mme Agnès Firmin Le Bodo attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la situation de certains sportifs de haut niveau étudiants en kinésithérapie. En 2014, l'État créait le pacte de performance à destination des athlètes de haut niveau pour faciliter leur insertion et préparer leur carrière. Cette légitime ambition doit notamment trouver sa traduction dans l'aménagement des études pour les plus jeunes. Or les frais d'inscription dans certaines écoles et le coût des études est un réel frein à la poursuite d'études de certains jeunes sportifs de haut niveau. Ainsi, des jeunes étudiants souhaitant poursuivre leurs études à l'École nationale de kinésithérapie et de rééducation (ENKRE) de Saint-Maurice ont vu au cœur de l'été 2020 leurs frais d'inscription passer de 232 euros à 7 267 euros. Le ministère chargé de l'enseignement, celui des sports, les régions et les fédérations doivent tout mettre en œuvre pour faciliter l'accès aux études des jeunes sportifs non seulement parce que cela permet de leur assurer une sérénité pour améliorer leurs performances sportives mais surtout parce que, comme tout jeune, ils sont la richesse de la Nation qui doit se montrer solidaire et favoriser leur parcours scolaire. Aussi, elle souhaite avoir des précisions sur les modalités d'accompagnement du parcours de formation des jeunes sportifs de haut niveau.

### Texte de la réponse

L'instruction interministérielle N° DS/DS2/2020/199 du 5 novembre 2020 précise les modalités d'accompagnement et d'aménagement de la scolarité (premier et second degrés, enseignement supérieur) susceptibles d'être proposées aux sportifs de haut niveau pour faciliter la réussite de leur double cursus (sport et formation). En parallèle, pour 2021, l'Agence nationale du sport (ANS) va recentrer les aides personnalisées accordées aux sportifs de haut niveau sur l'aide sociale, le manque à gagner employeur, le manque à gagner sportif et la formation. L'enveloppe consacrée à ces aides s'élève à 13 M€ pour l'année 2021. En complément du réseau des responsables du suivi socio professionnel des SHN au sein des fédérations en lien avec l'ANS et les établissements publics, la déclinaison territoriale de l'ANS en 2021 va permettre d'accompagner au mieux les sportifs de haut niveau dans leur double projet. En effet, dans chaque région un manager territorial de la haute performance (MTHP) et des conseillers (CHNHP) dont un dédié au suivi socio professionnel vont être nommés avec pour mission de mobiliser les acteurs de la haute performance, de la formation, de l'insertion professionnelle afin de favoriser la réussite sportive et professionnelle des sportifs.

